

Conseil Municipal

**Séance du 25 juillet 2025
Convocation du 18 juillet 2025**

Ordre du jour

- **Convention piscine 2025-2026**
- **Loyer Boucherie**
- **Réflexion : suppression du dispositif contrat aidé**
- **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 juillet 2025 à 20 h 00 sous la présidence de M. Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : Mme Aline CATOIRE, M Michaël BERGIA, M Christophe GUICHARD, Mme Catherine CHATTLAIN, MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

Absents représentés : M Dominique LOUVET par M Patrick HARPER, M Philippe LANDUREAU par M Jean LESPINE, Guillaume ROUILLON par M Michaël BERGIA, Mme Juliette DOMECE par M Christophe GUICHARD, Mme Marie-Claire CORNUAT par M Michel ROGER.

Monsieur Nicolas VANHERZEELE a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal et la liste des délibérations de la précédente séance ont été adoptés à l'unanimité.

❖ **Convention relative à l'utilisation de la piscine Toinot et/ou Tournesol de SENS pour l'année scolaire 2025/2026 - Délibération 2025 n°044 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et plus particulièrement de la natation, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer, pour l'année scolaire 2025-2026, la convention relative à l'utilisation de la piscine TOINOT et/ou TOURNESOL de la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais par les élèves scolarisés à l'école de CERISIERS.

Suivant le planning établi par le conseiller pédagogique de circonscription de l'Education Nationale, 2 classes de Cerisiers sont retenues, les lundis et jeudis à partir du 08 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ s'engage à payer le montant des dépenses calculées suivant le nombre d'heures d'utilisation effective de la piscine TOINOT et/ou TOURNESOL et sur la base des tarifs fixés par décision du Président du conseil communautaire : 110 € par créneau horaires avec intervention pédagogique et 83 € le créneau sans intervention pédagogique par classe.
- ❖ autorise le Maire à signer la convention
- ❖ **Bail de location du local commercial sis 37 rue du Général de Gaulle - Délibération 2025 n° 045 - Classification 3.3 Locations**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du local commercial sis au 37 Rue du Général de Gaulle, Monsieur COUPLET David, fait l'objet d'une procédure de liquidation et qu'il convient d'établir un nouveau bail de location pour ce local.

Il propose un loyer mensuel de 655€ HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition et fixe le montant à 655 € HT
- Autorise le Maire à effectuer l'état des lieux
- Donne pouvoir à Monsieur HARPER de faire rédiger le bail auprès d'un notaire
- Donne tous pouvoirs au Maire pour gérer ce dossier et les démarches nécessaires

❖ **Réflexion : suppression du dispositif contrat aidé**

L'état a mis fin au dispositif « contrat aidé », par conséquent la commune ne peut pas renouveler le contrat aidé de 24h annualisées que nous mettons à disposition de l'école maternelle.

Monsieur le Maire expose différents arguments à prendre en compte. Madame Aline CATOIRE, en charge des affaires scolaires souligne l'importance de ce poste.

Après concertation, à la majorité, le conseil municipal refuse de créer un poste mais autorise le Maire à effectuer une demande d'agrément au dispositif service civique si la mission le permet.

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Remerciements des associations pour versement d'une subvention :
 - o Pays d'Othe Multisports
 - o Comité de Jumelage
 - o Musique en Othe
 - o US Cerisiers
 - o Gymnastique Volontaire

Fin de séance 21h15

Table des Délibérations

❖ <u>Convention relative à l'utilisation de la piscine Toinot et/ou Tournesol de SENS pour l'année scolaire 2025/2026 - Délibération 2025 n°044 - Classification 7.1 Décisions budgétaires</u>	1
❖ <u>Bail de location du local commercial sis 37 rue du Général de Gaulle - Délibération 2025 n° 045 - Classification 3.3 Locations</u>	1
❖ <u>Réflexion : suppression du dispositif contrat aidé</u>	2
❖ <u>Questions diverses à l'ordre du jour</u>	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire
HARPER Patrick

Le Secrétaire de Séance
VANHERZEELE Nicolas